



## EDITORIAL

**I**l y a cent ans, exactement, naissait le Conseil National des Femmes Belges (CNFB), témoin et acteur privilégié de la lutte des femmes en Belgique. Il nous a semblé important de célébrer cet événement de multiples façons afin de souligner la mémoire de toutes les femmes qui ont œuvré pour un avenir meilleur et pour le respect de chacune dans une société toujours plus démocratique.

Mais il nous est aussi paru évident que **la force des femmes**, en Belgique, a encore besoin d'être valorisée et soutenue, non pas en opposition à la force des hommes, mais surtout pour rendre hommage au courage, à la persévérance et à la détermination des femmes dans leur combat pour obtenir des droits égaux et dans leur volonté de s'impliquer avec les hommes dans l'avenir de cette société, que ce soit à titre individuel, associatif ou politique.

**Notre programme festif** s'étalera sur toute l'année 2005, mais nous avons aussi mis sur pied des projets durables, comme la création d'un nouveau logo, d'un site internet et ce numéro spécial d'**Objectif Femmes**. La création d'un timbre restera aussi un signe visible de cet anniversaire que nous partageons avec nos compagnes flamandes du NVR (Nederlandstalige Vrouwen Raad). Vous trouverez l'agenda des manifestations dans l'encart central de cette brochure.

### **Pourquoi ce numéro spécial d'Objectif Femmes ?**

**Objectif Femmes** est notre outil de liaison interne, mais aujourd'hui il s'adresse à toutes et tous, en hommage à toutes ces femmes qui ont fait l'histoire de la Belgique, en partage avec toutes celles qui sont aujourd'hui sensibles à la cause féminine et comme un outil pour ceux et celles qui construisent l'avenir de l'égalité.

Vous y trouverez une description générale des avancées de la condition féminine au XX<sup>ème</sup> siècle, avec les grandes figures qui ont mené les combats d'avant-garde, les lois qui ont changé la condition féminine, l'évocation d'associations ou de groupes qui les ont rassemblées et continuent d'agir aujourd'hui, et enfin le rôle du CNFB et du CFFB dans cette lutte pour une société plus égalitaire.

Un encart imagé vous propose une ligne du temps plus succincte et attrayante de cette période historique.

Enfin, dans la dernière partie, vous trouverez des informations utiles sur les associations membres de notre Conseil. Nous sommes conscientes qu'il n'a pas été possible de décrire suffisamment, dans ce numéro spécial, l'action si importante des mouvements de terrain et des groupes locaux qui ont soutenu et entraîné les femmes tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle.

### **Et aujourd'hui, le Conseil des Femmes Francophones de Belgique ?**

En remettant la force des femmes au cœur de sa communication, le **CFFB transmet le témoin** aux générations futures. Il poursuit les objectifs de toujours en s'adaptant aux structures nationales et internationales : agir au cœur de l'actualité et faire connaître nos points de vue aux politiques, à la presse, aux Universités et à l'ensemble de la société.

- Le CFFB se bat pour l'égalité des chances.
- Le CFFB est mobilisateur de forces au service des femmes et tisse un réseau associatif qui permet une synergie de compétences et de revendications.
- Le CFFB défend ses points de vue auprès des pouvoirs politiques et conseille le Gouvernement de sa propre initiative ou à la demande de ce dernier.
- Par les groupes de pression, via différents niveaux de pouvoirs, le CFFB entend faire inscrire à l'agenda politique les thèmes qui lui sont chers.
- Le CFFB développe des stratégies pour la prise en compte du genre, c'est-à-dire des moyens pour intégrer l'égalité des chances dans tous les domaines et à tous les niveaux de pouvoirs.
- Le CFFB assure une présence citoyenne permanente dans les organisations nationales et internationales, organes de réflexion et groupes de travail.
- Le CFFB assure le suivi et la réalisation de toutes les résolutions des conférences mondiales, particulièrement 10 ans après la conférence mondiale de l'ONU qui s'est tenue à Pékin en 1995.

Le CFFB célébrera spécialement cette année toutes les femmes qui participent et ont participé à la construction de leur avenir.

Magdeleine Willame

# Evolution de la vie des femmes et du féminisme en Belgique entre 1905 et 2005

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'industrialisation et l'urbanisation accentuent la rupture entre vie familiale et vie professionnelle. Elles poussent les couples vers un partage accru des rôles. Certaines femmes prennent conscience des inégalités flagrantes et en entraînent d'autres dans une lutte contre les abus de la société patriarcale. Ce combat sera appelé « féminisme » parce qu'il prend spécifiquement en compte la condition de la femme, dans tous les aspects de sa vie.

Le mouvement féministe belge nous vient de France. Il y prend corps par la déclaration des droits de la Femme et de la Citoyenne de 1791, élaborée par Olympe de Gouges. Malgré ce texte important, les mouvements de femmes y seront interdits en 1793 et la militante décapitée.

Dans la foulée, notre compatriote Zoé Gatti de Gamond publiera en 1834 « La condition sociale des femmes au XIX<sup>ème</sup> siècle ». Des groupements féminins de travailleuses se formeront à partir des années 70. Sur le plan international, on note qu'un premier rassemblement de femmes se tiendra en 1888 à Washington et aboutira à la création du **Conseil International des Femmes (le CIF)**, bien avant la création de l'ONU ! Les objectifs en sont dès cette période : l'étude des problèmes spécifiques des femmes ; leur représentation auprès des organisations internationales ; la rédaction de résolutions et leur transmission aux autorités ; l'organisation de congrès et

*L'épouse peut (déjà !) faire des dépôts à la caisse d'épargne, en retirer de petites sommes et percevoir son propre salaire (s'il n'est pas trop élevé !). Tout ceci afin de protéger les femmes d'une certaine dissipation ou paresse du mari, qui aurait pu tout dilapider !*

de séminaires réguliers (alphabétisation, contribution des femmes au développement, statut de la femme dans les pays musulmans, situation des femmes rurales...). Quel modernisme !

Mais revenons en Belgique. En refusant à Marie Popelin de s'inscrire au barreau en 1888, le Ministre de la Justice va faire d'elle la première féministe engagée de notre pays. De sa contestation va naître le premier mouvement de femmes belges en **1892**, lorsqu'elle fonde la « Ligue du droit des femmes », avec l'aide de Léonie Lafontaine. En 1889 elle est désignée pour représenter la Belgique au CIF et y sera chargée de mettre sur pied le futur « **Conseil National des Femmes Belges** » (CNFB).

Le féminisme du XIX<sup>ème</sup> est mené par quelques femmes exceptionnelles. La majorité de nos citoyennes reste cantonnée aux tâches éducatives ou domestiques, sinon aux emplois liés à l'agriculture, au textile, au commerce et à la domesticité. Leur statut juridique n'est, à cette époque, considéré qu'en cas de veuvage ou de célibat. La femme mariée est encore une incapable et une subordonnée...

## 1900

**L'heure de l'accès à l'enseignement pour les filles, et de la recherche d'un statut civil pour la femme mariée.**

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les femmes prennent conscience d'un certain nombre de réalités : les différences entre hommes et femmes ne tiennent pas tant à la nature qu'à l'éducation ; les femmes sont presque des « mortes » civiles par leur inexistence officielle ; elles sont évincées de la politique et de l'économie. Un certain nombre d'en-



Marie Popelin <sup>1</sup>

tre elles réalisent que la démocratie ne peut être réelle sans la participation des femmes et qu'elles doivent élargir leur lutte à la société entière. Ce combat et cette prise de conscience sont toujours d'actualité !

Les groupements féminins autonomes restent minoritaires, la plupart sont subordonnés à des mouvements politiques ou syndicaux mais ils font cependant de nombreuses adeptes. Une « Ligue sociale féministe » existe depuis 1886, fondée par Emilie Claeys, membre du Parti Ouvrier Belge, le POB. A cette époque, les mouvements féminins socialistes associent la lutte des femmes à la lutte des classes.

En 1905 « La Ligue du Droit des Femmes » et l'« Union des femmes contre l'alcoolisme » s'unissent pour créer le **CNFB** à Bruxelles. Marie Popelin en sera Présidente et Elise Soyer-Nyst trésorière. Même s'il n'est, au début, représentatif que des milieux bourgeois et libres-penseurs, le Conseil a pour objectif, dès le départ, de rassembler les associations féminines afin de défendre les intérêts des femmes par une action auprès des pouvoirs publics et une représentation à l'étranger. Lors de la première assemblée générale, quatre



Femmes travaillant à la mine, vers 1900<sup>2</sup>

nouvelles associations, combien hétéroclites, le rejoignent :

- l'Œuvre de la Maison des servantes et de la Bourse du travail (bureau de placement)
- l'Œuvre de la Croix Verte (solidarité)
- l'Union des Mères de familles (aide aux femmes seules chargées d'enfants)
- La Ruche (mutuelle pour convalescents).

Les compagnes de Marie Popelin œuvrent avec elle : Léonie Lafontaine plus particulièrement pour la paix, Marie Parent contre l'alcoolisme et Jane Brigode pour l'obtention du suffrage universel. A cette même époque disparaissent deux féministes de la première heure : Isabelle Gatti de Gamond, fondatrice de l'école laïque pour jeunes filles, qui avait déjà attiré l'attention sur l'exploitation sexuelle des femmes, et Isala Van Diest, notre première femme médecin !

Les féministes s'engagent dans une longue période de revendications basées sur l'idée que la femme n'est pas

*En ce début du XX<sup>ème</sup> siècle, la situation des femmes mariées est encore très inférieure : juridiquement incapables, elles dépendent de leur mari ; peu instruites, elles sont pourtant nombreuses à travailler hors de leur foyer (+ d'un million) mais elles ont un accès très limité aux professions intellectuelles. Leurs salaires sont inférieurs de moitié à ceux des hommes, même pour les travaux lourds.*

inférieure à l'homme. L'éducation des jeunes filles est donc pour elles une priorité qui permettra de pouvoir accéder à l'autonomie.

Le CNFB s'insère progressivement dans cette lutte pour la reconnaissance des droits politiques des femmes et crée d'emblée une commission « Lois » qui se penchera sur la question du suffrage. Ces efforts aboutiront en 1913 à un premier front commun sur ce sujet.

Lorsque Victoire Cappe fonde le « Syndicat de l'aiguille » en 1906, dans le but de développer l'éducation sociale et politique des femmes ouvrières, on voit aussi apparaître les premières « guildes paroissiales » de femmes, organisations de coordination réunissant les services locaux existants, ainsi que des corporations d'agricultrices pour les femmes rurales wallonnes. Côté politique, il faudra attendre 1912, date à laquelle Louise Van Den Plas créera la « Ligue du suffrage féminin » avec l'aide de Marie-Elisabeth Belpaire, féministe chrétienne flamande.

L'enseignement des jeunes filles s'organise enfin, à tous les niveaux. Un premier athénée d'enseignement supé-

*La condition de la femme reste difficile : 85% des accouchements se font encore à domicile avec les conséquences que l'on devine sur la vie de la mère et de l'enfant. La femme est considérée comme un « moyen de reproduction », surtout valorisée comme mère et ménagère. Les freins mis à son accès au travail rémunéré apparaissent à beaucoup comme justifiés! Dans ce contexte, la lutte pour l'interdiction du travail de nuit féminin paraît aussi normale. A l'heure où le repos dominical est enfin de rigueur, juste compensation d'une semaine de labeur, il faut cependant encore lutter pour donner un vrai statut aux travailleuses.*

rieur pour filles est ouvert à Gand, leur permettant l'accès à l'université. Dans un autre cadre, poussée par les besoins de la population, Edith Cavell fonde une école d'infirmières selon la méthode de Florence Nightingale.

## Nouveaux textes de loi et mesures légales : 1905 - 1925

**1908** : les femmes sont autorisées à servir de témoin pour des actes d'état civil ; elles peuvent être désignées comme tuteur et membre du conseil de famille. La recherche de paternité d'un enfant naturel est autorisée.

**1910** : première étape symbolique dans la quête au suffrage : l'obtention du droit de vote pour les femmes aux élections des Conseils de prud'hommes, avec accès à l'éligibilité.

**1919** : certaines femmes obtiennent le droit de vote aux législatives (les mères et veuves non remariées de militaires et civils tués par l'ennemi ; les femmes ayant été emprisonnées ou condamnées par l'occupant).

**1920** : accès au droit de vote aux communales pour les femmes (sauf pour les prostituées et les femmes adultères).

**1921** : droit des femmes de se faire élire à la Chambre et au Sénat dès 25 ans ; droit d'exercer les fonctions de bourgmestre, d'échevin,... (avec l'accord du mari !) ; l'égalité des traitements est introduite dans l'enseignement, premier pas vers l'égalité des rémunérations.

**1922** : premières femmes avocates inscrites au barreau ; la femme peut être témoin d'actes notariaux.

**1923** : une loi punit la distribution et la publicité commerciale de contraceptifs. Leur vente et leur usage ne sont pourtant pas interdits dans le cadre médical!

# 1910

## De la mobilisation nationale au suffrage partiel

Pendant la guerre 14-18, les femmes seront amenées massivement à travailler professionnellement, ce qui va changer leurs habitudes de vie. Elles se mobiliseront aussi politiquement. Jane Brigode fonde avec Louise Van Den Plas l'« Union patriotique des femmes belges ». La solidarité avec les plus pauvres est, quant à elle, assurée par le « Comité de secours et d'alimentation ».

Pendant ces 4 années de guerre les femmes belges auront pris leurs responsabilités et assumé toutes les charges laissées par les hommes, mais, après le conflit, elles seront priées de retourner à leurs foyers ! Pourtant le travail en usine se généralise, grâce à la mécanisation. Si certaines femmes vont déjà entrer au Conseil supérieur du travail, la plupart des travailleuses seront encore montrées du doigt comme prenant la place des hommes.

# 1920

## La quête du suffrage universel et les élans révolutionnaires

L'avancée la plus significative de cette période sera l'octroi du **droit de vote aux communales**, même si cette mesure constitue une simple reconnaissance de la patrie pour les efforts de guerre.

Les femmes ont pris un peu d'assurance et veulent changer de look, quitter les carcans vestimentaires de leurs mères et profiter de la vie (d'où la création d'une mode « garçonne » amorcée pendant la guerre). Elles ne veulent pas renoncer au travail rémunéré mais seront tout de même, comme l'ensemble de la population, durement touchées par la crise économique des années 30.

Les conditions d'emploi seront d'autant plus dures pour elles et les salaires plus bas.

Admises dès 1920 à l'Université Catholique de Louvain (bien après l'Université Libre de Bruxelles qui s'ouvre aux jeunes filles en 1880, et celles de Gand et de Liège en 1881), le développement de l'enseignement secondaire donne aux femmes plus de chance d'y parvenir. On sent que la guerre a fait avancer les choses : La « Ligue Belge du droit des Femmes » crée un parti féminin : le « Parti général des Femmes Belges ». Si celui-ci ne rencontre guère de succès, 196 femmes seront tout de même élues aux élections communales en 1921 sur des listes mixtes (1% des élus) et une première sénatrice belge sera cooptée, Marie-Anne Spaak-Janson du Parti Ouvrier Belge. Il faudra attendre 1929 pour que Lucie Dejardin, alors militante syndicale, devienne la première femme élue directement à la Chambre. Les femmes s'associent aussi davantage, par exemple en fondant le mouvement « Vie féminine » en 1921 (sous le nom de « Ligues Ouvrières Féminines Chrétiennes ») ou celui des Femmes Prévoyantes Socialistes en 1922. Le CNFB compte à cette époque 36 sociétés affiliées et dix commissions. Parallèlement, apparaissent les premiers groupements professionnels féminins : la Fédération des femmes universitaires, l'Association centrale des assistants sociaux, l'Association des infirmières catholiques ... même si le syndicalisme féminin reste fragile. Dans toute l'Europe, les femmes souffrent à cette époque de la politique sexiste du national-socialisme. Cette politique vise nettement les femmes mariées qui, pour ces politiciens, doivent rester sous la dépendance maritale et se tenir en dehors du marché du travail. Deux mouvements féminins révolutionnaires seront marquants : celui de l'URSS, incarné dans le Jenotdel (département des femmes ouvrières et paysannes), et celui des « pasionaria » espagnoles, dix ans plus tard.

# 1930

## Entre crise économique et combat pour la paix

Il faut noter que les mouvements féminins européens s'engageront fortement pour le désarmement de l'Allemagne (par exemple dans la pétition massive de 1932), même si leur combat pour la

*En 1933, le salaire féminin est réduit de 25% et les emplois sont réservés aux hommes, en priorité. En 1934, l'Etat fixe même des quotas à l'emploi. Le Père Rutten dépose une loi interdisant l'engagement de la femme mariée. Louise De Craene-Van Duuren lance une publication défendant les acquis menacés : « La travailleuse traquée ». Il faudra une protestation massive des mouvements féminins pour que ces mesures soient abrogées en 1935, à la veille de la seconde guerre mondiale. C'est donc à juste titre que le Groupement de la Porte Ouverte a été créé dès 1929 pour promouvoir l'émancipation économique de la travailleuse.*

paix s'essouffera après 1938, suite à la conférence de Munich !

**Marthe Boël** reprend en 1934 la présidence du CNFB et devient la cheville ouvrière de l'émancipation des femmes en défendant l'accès aux professions, l'égalité des salaires, le développement de l'enseignement technique supérieur et la cohésion féminine sur le plan international. Quelques femmes seront les porte-étendards de cette période d'avant-guerre : Marie-Anne Spaak-Janson, élue au Sénat ; Isabelle Blume-Grégoire, députée socialiste, qui milite pour l'égalité de rémunération et contre la violence à l'égard des femmes ; Maria Baers, qui entre au Parlement comme sénatrice catholique cooptée ; Alice Degeer-Adère, député communiste, et Odila Maréchal,



Marie-Anne Spaak Janson <sup>3</sup>



Manifestation pour la paix – Bruxelles, années 30 <sup>4</sup>

sénateur nationaliste flamande. Citons surtout Jane Brigode, qui lutte depuis longtemps pour un statut juridique plus égalitaire et un enseignement obligatoire pour les filles. Elle représentera d'ailleurs la Belgique à la Société des Nations.

Résultat de cette lutte de longue haleine, la première proposition de loi pour le suffrage universel féminin apparaît enfin en 1939.



Marthe Boël<sup>5</sup>

- maîtriser les mentalités patriarcales,
- analyser les leviers du progrès,
- attaquer le pouvoir militaro-industriel oppressant.

*Suite à la guerre, le rapprochement avec les Américains aura des effets imprévus, comme l'introduction du concept de « pin-up », les développements de l'électroménager et l'apparition du premier ordinateur en Europe. Les progrès de la technologie placeront les rôles de ménagère et de travailleuse dans une nouvelle perspective.*

# 1940

## Après la résistance et les deuils, l'accès au suffrage et l'éveil à l'émancipation

Lorsque la seconde guerre arrive, l'industrie fait à nouveau appel aux femmes. Celles-ci clament « **Travail, Famille, Patrie !** » et elles entrent nombreuses dans la résistance.

*Dès 1933, les femmes auront leur propre magazine « Femmes d'Aujourd'hui », le premier d'une longue série. A cette époque, un tel magazine a au moins le mérite d'informer et de rassembler, si ce n'est celui d'augmenter l'égalité entre hommes et femmes ! Il faudra attendre l'émission radiophonique « Magazine F » en 1964 et la sortie du mensuel « Voyelles » en 1979 pour trouver un ton plus féministe et ouvrir un dialogue plus politique sur la place des femmes dans la vie sociale.*

Si la guerre met en veilleuse l'activité du Conseil, sauf dans la résistance, la pression sera mise cependant dès la fin du conflit sur le Premier Ministre pour l'obtention du suffrage féminin. Georgette Ciselet, qui préside la commission « droits politiques » est, à ce moment, pessimiste car la « question royale » est alors prédominante dans la population.

A la libération, riche du soutien de 17 associations, le CNFB reprend la lutte pour l'accès des femmes au vote et l'adaptation de leurs droits civils. Il sortira une publication informant les femmes mariées sur les moyens d'obtenir légalement une plus juste reconnaissance de ces droits. Une commission du CNFB s'y consacrera dès 1948 et pourtant la législation espérée n'aboutira qu'en 1976 !

A cette époque, le dénominateur commun des objectifs féministes est de :

- promouvoir la dignité de la femme,
- résister à la répression de son émancipation et au cloisonnement des rôles,

L'ONU, créé en 1945, a sa commission de la condition de la femme dès 1947. Après ces années de conflit, les institutions internationales démocratiques se multiplient, par exemple celle du Conseil de l'Europe, fondée en 1949 sur la Déclaration des Droits de l'Homme signée à la création des Nations Unies.

1947 sera une année valorisante pour les féministes belges, soutenues par la visite d'Eléanor Roosevelt. Cet événement sera déterminant pour l'obtention du **suffrage universel** aux élections législatives et provinciales, qui sera enfin accordé en 1948.

Le premier vote féminin aux législatives de 1949 (5 femmes élues) marque une étape. Il constitue un tremplin pour faire aboutir des réformes sur les statuts civil et économique des femmes. Mais il faut sensibiliser les électrices. La Baronne Boël, alors présidente du CNFB, est consciente que le danger vient de

Distribution de poisson pendant la guerre 40-44<sup>6</sup>

Affiche, période 40-44<sup>7</sup>



l'immobilisme des femmes elles-mêmes. Marguerite Vermeire-Jadot, présidente de la commission « Education », s'attelle à la formation civique avec un « guide de l'électrice ». De plus, il faut faire connaître le travail des femmes parlementaires et être à l'écoute de leurs problèmes.

La question primordiale reste cependant la réforme des régimes matrimoniaux, et la suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée.

*Une prime est instaurée pour les femmes au foyer avec enfant, pour autant qu'elles n'effectuent pas de travail rémunéré. Annulée après 8 ans, cette allocation retrouvera une autre forme bien plus tard sous l'appellation de « prime socio-pédagogique », mais sera rejetée par les nouvelles féministes sous prétexte qu'elle incite les femmes à rester chez elles. (Bien qu'inscrite dans la loi, cette mesure restera inappliquée)*

## 1950

### De la sensibilisation des femmes à la prise d'autonomie

Dans les années 50, le CNFB pilote une série de commissions permanentes qui donnent une idée des préoccupations du monde associatif de l'époque : lois ;

#### Nouveaux textes de loi et mesures légales : 1925 - 1955

**1927 et 1932** : 2 lois tempèrent l'incapacité civile de la femme mariée.

**1928** : la femme mariée peut toucher une pension de retraite.

**1948** : un vote fera aboutir la loi sur l'accès des femmes à la magistrature, grâce à Georgette Ciselet.

**1948** : le droit de vote est enfin accordé aux femmes belges aux élections législatives et provinciales.

relations internationales ; unité de la morale ; hygiène ; éducation ; migrations ; bien-être et protection de l'enfance ; information sociale ; presse ; ruralité ; questions coloniales ; travail. Dès cette époque, le CNFB organise des conférences, des midis culturels et d'information. Betty Barzin s'en chargera, suivie de Christiane Moens de Fernig et de Lily Wigny (qui sera plus tard une présidente dynamique, fondatrice du « Centre féminin »).

Si en 1952 la Belgique signe la convention 100 du Bureau International du Travail sur l'égalité des salaires, cette convention ne sera toutefois pas intégrée dans la législation nationale ! Le Traité de Rome (signé en 1957 et fondateur de la CEE) reprend cette même mesure à l'article 119, mais l'écart entre les salaires persistera.

Tout évolue, la conscience des femmes, mais aussi leur souhait d'émancipation, leur goût de la modernité. Si en 1955, deux centres de Planning familial sont inaugurés en Flandres, à l'opposé, dans les magazines, c'est le règne de la « femme poupée » sexy (de type Marilyn ou Brigitte Bardot) !

Les petites filles découvrent Barbie tandis que leurs mamans regardent à présent la Télévision. L'électroménager vient faciliter l'organisation domestique et soulager les plus nanties de certaines tâches.

Alors que s'ouvre l'exposition universelle de Bruxelles en 1958, le CIF tient un important congrès à Istanbul. Les Belges, menées par Nelly Wiener, y assumeront diverses responsabilités. Et pour la première fois, des pays du Tiers Monde seront représentés.

Cette même année, une loi, poussée depuis 11 ans par Georgette Ciselet, accorde enfin chez nous l'égalité de droits aux conjoints. Cette loi n'est que la première partie d'une réforme plus vaste des régimes matrimoniaux qui aboutira en 1976.

Le chemin est tracé de la femme assujettie à la femme libérée, nouveau type de femme illustré par Françoise Sagan dans « Bonjour Tristesse ». Côté sexualité, c'est la publication du rapport Kinsey qui marquera les esprits. L'apparition de la pilule contraceptive va bientôt changer beaucoup de choses dans ce domaine, permettant d'améliorer le

contrôle des naissances tant désiré par Margaret Sanger (E.U.) depuis 1912!

## 1960

### Vers la maîtrise de son corps et de ses droits

*En 1960, au moment où les écoles officielles deviennent mixtes, les femmes constituent 26% de la population active et 15% des universitaires. Elles sont cependant toujours orientées prioritairement vers des métiers traditionnellement féminins.*

Influencées par l'œuvre « le deuxième sexe » de Simone de Beauvoir, les femmes se mobiliseront en force dès 1965. La fonction sexuelle sera désormais séparée de la fonction procréatrice. Elles lutteront pour le droit d'avorter et d'utiliser **la contraception**, apparue sur certains marchés européens dès 1960 mais toujours interdite chez nous.

Et les femmes seront porteuses d'idées novatrices dans bien des domaines de réflexion : les sciences, la valorisation du secteur non-marchand, les liens vie privée-vie publique, la promotion de l'image de la femme dans les médias et l'enseignement, la création de

**ne restez pas seul avec vos problèmes nous vous écoutons**

218.6984

CONTRACEPTION - MÉTHODES  
aide gynécologique - sur rendez-vous

**LA FAMILLE HEUREUSE**

partis politiques, l'accès à l'emploi et à l'égalité des salaires, la lutte contre la violence sexuelle et familiale. Prenons pour exemple l'ouverture de centres de Planning Familial [toujours dans l'esprit de la loi de 1923].

L'encyclique « Humanae Vitae » de 1968 ne facilitera pas le changement de mentalité mais ne pourra freiner l'évolution vers une prise de responsabilité plus individuelle en matière de planning familial, même chez les chrétiens.

C'est aussi l'heure de la prise de conscience européenne. 1961 voit s'achever la rédaction de la charte sociale européenne et le **Centre Européen du Conseil International des Femmes** (CECIF, membre du CIF) est créé, avec pour objectif d'établir une meilleure cohésion entre les états membres et d'intégrer les femmes au processus institutionnel. Le Conseil de l'Europe reconnaît cet organisme en 1963 et Marguerite Jadot en devient présidente.

Attentive au Tiers Monde, la présidente du CNFB, Marguerite Michotte, fera profiter les associations de son expérience de médecin en Afrique et renforcera ainsi l'action du CIF et l'impact des organisations non-gouvernementales à l'UNESCO et à la FAO.

En Belgique, la lutte pour l'égalité dans le travail se poursuit. La Fédération Générale des Travailleurs de Belgique crée la Commission du travail des femmes qui remet un rapport analysant tous les clichés qui nuisent à cette égalité. Ainsi, si Marguerite de Riemaecker-Legot devient la première femme Ministre du gouvernement belge en 1965, ce sera au département de la Famille et du

Logement, secteur considéré comme féminin par excellence !

Dans la foulée, la FGTB proclame la « Charte des droits de la femme au travail », suivie par la Confédération des Syndicats Chrétiens en 1968 avec le « statut de la travailleuse ». Un arrêté royal permet alors enfin de recourir aux tribunaux pour faire appliquer l'égalité des salaires.

Pour le CNFB, l'heure du bilinguisme et de la pluralité des assemblées est venue. Maya Janssen préside dans les deux langues nationales et soutient l'arrivée des néerlandophones.

Le constat du déficit démocratique et de la sous-représentation des femmes en politique reste flagrant. Investies dans le social, elles se sentent incapables d'entrer dans la sphère publique. La lutte contre les mentalités défaitistes s'intensifie. Faut-il lutter à l'intérieur des structures politiques et sociales, ou de l'extérieur ? Dans les années 70, deux tendances féministes seront observées : les féministes politiquement organisées et les féministes plus radicales, animées des mêmes colères que les étudiants de mai 68.

En 1968, les Etats généraux de la femme, organisés par le CNFB pour le XX<sup>ème</sup> anniversaire de l'accès au droit de vote en réaction à l'inertie des électrices, rassemblent 20 associations féminines et proposent 4 revendications qui marquent une étape attendue dans l'émancipation des femmes : éliminer toute

discrimination hommes/femmes dans la loi ; ratifier les différentes conventions internationales sur l'égalité (en application de la Déclaration des Droits de l'Homme en 1948 ; de la convention de l'OIT en 51 ; du traité de Rome en 57) ; prendre des mesures pour l'appliquer ; donner aux femmes des responsabilités collectives. La société civile s'organise. Une nouvelle manière de faire de la politique s'impose !

Malheureusement le changement sera lent, d'autant plus qu'il n'y aura plus de femme ministre avant 1974.

## 1970 Les mouvements de libération en plein dynamisme

Dès le début des années 1970, c'est l'avortement, alors toujours interdit par le code pénal de 1867, qui est au centre des débats. Sans prendre position, le CNFB relayera toutes les discussions et organisera colloques et séminaires sur le sujet. Colette Dubois, nouvelle Présidente, mènera l'enquête parmi les membres, sans pouvoir dégager de consensus. En 1973, les mouvements féminins apporteront ouvertement leur soutien au Dr Peers, dans une lutte pour la dépenalisation de l'interruption de grossesse.

De nouvelles associations et mouvements féminins se développent dans tout le pays. Citons parmi eux :

- le KAV (Mouvement ouvrier chrétien Flamand) qui appellera les femmes à voter blanc si le parti ne présente pas

*Manifestation des travailleuses, Herstal, 1973<sup>9</sup>*

*L'application du Traité de Rome sur l'égalité des salaires n'est toujours pas réalisée, et la militante socialiste Emilienne Brunfaut organise une formation syndicale pour sensibiliser les femmes à cette question dans les usines. Cette prise de conscience amènera les femmes de la Fabrique Nationale de Herstal à entrer en grève. Cet événement majeur de 1966 durera trois mois et rassemblera 3000 travailleuses. 7000 femmes de six pays membres de la CEE seront solidaires de leur combat. Malgré leur victoire locale, la loi restera inchangée.*



## Nouveaux textes de loi et mesures légales : 1955 – 1975

**1958** : proclamation de l'égalité juridique entre hommes et femmes, mais l'incapacité civile de la femme est maintenue (sauf pour la gestion de ses biens immeubles).

**Années soixante** : la mixité est généralisée dans l'enseignement officiel, en commençant dans le primaire.

**1965** : l'égalité entre les parents est légalisée dans le cadre de la protection de la jeunesse.

**1967** : un arrêté royal permet à la travailleuse de recourir aux tribunaux pour faire appliquer l'égalité des salaires.

**1969** : loi contre le renvoi des femmes travailleuses pour cause de grossesse ou de mariage.

**1970** : loi donnant l'autorité parentale aux deux parents à égalité.

**1971** : l'égalité est appliquée aux allocations de chômage ; la différence s'applique maintenant à ceux/celles qui ne sont pas considérés comme chefs de famille.

**1972** : reconnaissance de l'autorité parentale légale à la mère célibataire. Révision de la loi sur la contraception.

**1973** : la femme peut ouvrir un compte en banque sans la signature du mari. La pilule contraceptive est enfin commercialisée et accessible à tous.

**1974** : chaque époux a le droit de demander le divorce pour adultère.

**1974** : loi donnant les mêmes droits aux femmes et aux hommes dans l'éducation et la gestion des biens des enfants.

**1975** : une directive européenne sur l'égalité des rémunérations est intégrée dans la convention collective belge n° 25.

de candidates; les Dolle Mina's et le PAG en Flandres ; le VOK fondé par Rita Jolie-Mulier pour rassembler les mouvements de femmes progressistes de Flandres dans un même réseau.

- les Marie Mineur, en Wallonie, orientées particulièrement sur la présence en milieu ouvrier et la question de l'égalité des salaires.
- le FLF (Front de libération des fem-

mes) à Bruxelles, avec son journal « Et ta sœur ? ».

- le GALF à Louvain, groupe d'action pour la libération des femmes.

Le Groupement de la Porte Ouverte leur servira de tribune, et la publication du « Petit Livre Rouge des Femmes » en sera une étape commune très concrète.

Du côté chrétien, un mouvement de réflexion s'interroge sur la question de genre : « Femmes et hommes dans l'Eglise ».

Toute cette mobilisation est tangible dans des événements tels que les conférences débats sur le nouveau féminisme à l'Université Libre de Bruxelles ; l'ouverture d'Infor-Femmes ; la **première Journée des Femmes** qui se tiendra le 11 novembre 1972 au Passage 44 (elle rassemblera 6000 femmes en présence de Simone de Beauvoir); la création du GRIF (Groupe de Recherches et d'Informations Féministes) sous la houlette de Françoise Colin, en 1973 ; l'ouverture de **Maisons des Femmes** un peu partout en Belgique (dont celle de Bruxelles en 1974, grâce à Marie Denis).

Affiche Marie Mineur, années 70 <sup>10</sup>



Sigle de la campagne « Votez femmes », années 70 <sup>11</sup>

Cette mobilisation provoquera évidemment aussi une montée des mouvements féministes au sein des partis traditionnels, particulièrement en Flandres. Au CVP, une première section féminine voit le jour sous la houlette de Miet Smet, puis c'est le tour de la Volksunie, suivie par le PVV en 1978. Côté francophone, le PSC (devenu aujourd'hui CDH) ouvre en 1974 une section femmes avec Betty le Hodey et Cécile Goor.

Cette ouverture des femmes à la politique induira les campagnes « **Votez Femmes** » avec le soutien du CNFB, campagne reprise depuis à chaque période électorale. Elle stimulera aussi les institutions à se pencher sur les problèmes de genre. Ainsi naîtra en 1974 la Commission pour l'emploi des femmes au Ministère du Travail. Cet organe consultatif fonctionnera jusqu'en 1985.

En 1973, le CNFB publie de nouveaux statuts dans les deux langues nationales. Le Nederlandstalige Vrouwen Raad (**NVR**) se met à l'ouvrage, avec Lily Boeykens à sa tête, tandis que le nouveau Conseil des Femmes Belges (**CFFB**) marchera derrière Elza De Boeck. La scission du CNFB sera consacrée en 1975, tout en maintenant la concertation des deux nouveaux organes aux niveaux national et international.

Car à l'international, aussi, les femmes restent sur le pont. 1974 verra la création d'un Tribunal international des crimes contre les femmes à Frankfort, tribunal qui siègera d'ailleurs en 1976 à Bruxelles. L'esprit de ce tribunal est d'être une source d'information qui se transformera en groupe de pression. La lutte contre le viol devient dès lors un thème important des mouvements féministes.



1975 est proclamée par l'ONU « **année de la femme** ». La conférence inaugurale de Mexico, assortie d'un forum d'associations féminines, réunit 4000 femmes. C'est la création d'un réseau mondial. Un comité national belge, présidé par Lucienne Herman-Michielsen, apportera la contribution spécifique de 70 organisations féminines à la réalisation des objectifs proposés.

Cette année faste offrira aussi une victoire aux travailleuses : la directive européenne sur l'**égalité des rémunérations** sera enfin intégrée dans la convention collective belge n° 25.

Mais l'amélioration de la situation des travailleuses nécessitait aussi une meilleure classification des fonctions, une formation professionnelle permanente et diversifiée, la féminisation des professions habituellement réservées aux hommes, l'accès à la promotion et aux responsabilités, sans oublier les structures d'aide pour soutenir les familles et prévenir l'absentéisme... Tout n'est pas résolu !

Si à cette époque déjà 20% des familles avec enfants sont recomposées, le divorce n'a plus rien d'exceptionnel et le concubinage concurrence désormais le mariage. L'évolution sociale et le développement des techniques de communication font que les problèmes mis en exergue par les femmes sont de plus en plus concrets ! Viol, avortement, violence conjugale, inégalité sociale...

En 1975, un premier avortement est réalisé chez nous en centre hospitalier,



Manif CECIF en 1975 avec Emilienne Brunfaut (au centre) et Rika de Backer (à gauche) <sup>11</sup>

malgré l'interdiction légale. Au même moment, en France, la loi Veil le dépénalise sous conditions.

Ce thème sera choisi pour la journée des Femmes du 11 novembre à Bruxelles, « Avortement : la femme décide ». Le CFFB se penche avec les associations sur l'ensemble des thèmes familiaux, et la commission « Bien-être de l'Enfance » suit de près les décisions politiques, notamment les mesures d'aide aux mères dans le nouveau contexte social. Son action s'étend en province, notamment à Liège, où Jacqueline Alixin fonde une nouvelle section très dynamique. Namur suivra en 1980.

Le rapport Hite, aux USA, résultat d'une enquête sur la sexualité féminine, jouera un rôle libérateur puissant. Mais la libération des mœurs ne freine pas

les violences faites aux femmes, ce qui poussera à la création du collectif « Femmes battues » et de « SOS viol » en 1977, ainsi qu' à l'ouverture des premiers centres d'accueil pour femmes battues à Liège et à La Louvière en 1978.

La libération passant aussi par l'information, il faut noter l'ouverture du

### Nouveaux textes de loi et mesures légales : 1975 - 1985

**1976** : loi consacrant l'égalité de l'homme et de la femme dans le mariage, et par laquelle le domicile doit être fixé d'un commun accord ; autorisation d'ouvrir un compte sans l'autorisation du conjoint ; gestion individuelle des revenus possible. Loi sur l'égalité de droits sur la propriété matrimoniale.

**1978** : loi intégrant les directives européennes sur l'égalité des salaires et des traitements.

**1980** : la Belgique signe la convention européenne sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes.

**1984** : réforme des droits successoraux du conjoint survivant.

Manifestation des chômeuses de la Louvière, 1977 <sup>12</sup>



Centre de documentation et d'études Rosa en 1978 et de l'Université des Femmes en 1979, à l'initiative d'Hedwige Peemans-Poullet, toujours active aujourd'hui !

## 1980

### L'égalité de genre s'institutionnalise

Engagée par des mouvements indépendants, cette deuxième vague de féminisme verra le mouvement pour l'égalité davantage intégré dans des institutions plus importantes et traditionnellement masculines (ministères, sections de partis, syndicats, etc.). Jusqu'ici, la politique a montré peu d'intérêt pour les femmes. Et cependant, dès 1980, Paula D'Hondt (CVP) propose de garantir un quart des places aux femmes sur les listes communales. Tollé ! Le jeune parti Ecolo sera de ceux qui soutiennent la parité pour l'avenir et le premier à appliquer le principe de la tigarette (principe d'alternance une femme / un homme sur les listes électorales) dès 1982.

Avec la naissance de **groupes et centres de recherche féministes** dans les universités, la réflexion des femmes se généralise. Une journée d'étude est consacrée à l'apport de la CEE à la condition des femmes (1982). Axée principalement sur l'emploi et le chômage, elle soulignera aussi les discriminations de genre. Le Comité de Liaison des Femmes, créé en 1980 comme

porte-parole des associations, en sera le témoin critique. La tendance à cette époque est de pousser les femmes vers le temps partiel. Les nouvelles mesures en matière de chômage mèneront les femmes dans la rue sous le slogan « femmes contre la crise » ! Notons qu'à cette époque, Eliane Vogels-Polsky, professeur de droit à l'ULB et experte auprès du Conseil de l'Europe et de l'OIT, fut pionnière en matière de droit du travail et promotrice de nombreuses « actions positives ».

Depuis quelques années, de nouveaux thèmes de débats apparaissent : l'homosexualité féminine, l'information juridique des femmes, les clichés de genre dans l'enseignement, l'action des femmes pour le développement et la paix...

Au sein de l'Eglise, certaines femmes s'activent. Des groupes catholiques demandent l'accès féminin au sacerdoce (notons que les protestantes congrégationalistes US seront ordonnées dès 1853, les luthériennes en 1920 et les anglicanes en 1989).

Dès 1983, le CFFB, alors présidé par Fanny Fuks (première femme ayant exercé un mandat politique élue à la tête du Conseil), instaure avec le NVR un prix « Femme de l'année » afin de faire connaître une femme ou un groupe de femmes dont l'action pour la cause féminine a été importante. Les femmes de l'usine Bekaert-Cockerill remporteront la première palme pour leur lutte syndicale.

### Nouveaux textes de loi et mesures légales : 1985 - 1995

**1987** : loi sur la filiation.

**1988** : impôts : suppression du cumul des époux.

**1989** : les CPAS sont autorisés à faire des avances sur pensions alimentaires impayées. Loi sur le viol, élargissant sa notion et durcissant les peines infligées aux auteurs des délits.

**1990** : dépénalisation de l'avortement, loi sur l'interruption de grossesse. Début de législation sur les violences contre les femmes.

**1993** : création du Conseil pour l'Égalité des chances entre les femmes et les hommes, au Fédéral. Décret de la Communauté française concernant la féminisation des noms de métier, grades et titres.

**1994** : loi Smet-Tobback obligeant les partis à offrir 1/3 des places aux femmes sur toutes les listes électorales.



100<sup>ème</sup> anniversaire du CIF, avec Lily Boekens (à gauche), 1988<sup>14</sup>

Huberte Hanquet, devenue Présidente du CFFB en 1984, met sur pied un groupe de travail préparatoire à la rencontre de Nairobi de 1985, qui clôturera la décennie de la femme en présence de 10.000 femmes. Le document final « Stratégies pour l'an 2000 » deviendra un instrument d'analyse permanent. Ceci amènera le groupe « Vigilance suite Nairobi » à rédiger un rapport sur les mesures de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes. On y entrevoit déjà la future mobilisation de la Marche Mondiale des Femmes. « Le Monde selon les Femmes », asbl voulant rendre visibles les femmes en développement, se met lentement en place à partir de 1986. Cette ONG prendra toute sa place après le congrès de Pékin de 1995.

La création d'un **Secrétariat d'Etat pour l'émancipation sociale** en 1986, avec comme titulaire Miet Smet, permettra la mise en place d'une commission sur le travail des femmes. Avec l'introduction de l'égalité des chances dans les compétences ministérielles, la problématique de la discrimination des femmes fait son chemin. (Les femmes constituent à cette date 42% des actifs).

1988 marquera le centième anniversaire du CIF autour du thème « Femmes et prise de responsabilité ». Lily Boekens (NVR) se verra élue à la présidence internationale et à cette occasion le CFFB publiera un livre : « Le Temps des femmes » retraçant l'histoire du mou-

vement féminin belge. 57 associations membres célébreront cet anniversaire dans différentes manifestations soutenues par nos souverains.

# 1990

## Vers une prise de participation en politique

Malgré un nombre de lois et de mesures anti-discriminatoires à l'égard des femmes, les inégalités subsistent, plus subtiles ou de plus en plus choquantes. Les clichés de rôles et de capacités ne sont pas abolis, les représentations traditionnelles sont entretenues par le politique.

L'écart de salaire entre hommes et femmes en Belgique est encore en moyenne de 16.8%.

Etre à la fois mère et travailleuse en dehors du foyer reste une gageure (les statistiques de l'époque donnent une moyenne de 6 H de travaux ménagers par jour pour les femmes contre 1 heure pour les hommes), d'autant plus qu'à compétence égale le travail féminin reste moins valorisé et rétribué que le travail masculin.

La violence contre les femmes n'a pas diminué mais les dénonciations augmentent.

Le fossé entre pays riches et pays pauvres s'accroît. Or 70% des pauvres sont des femmes, elles sont 2/3 des

analphabètes et forment la majorité des victimes civiles de guerre.

Sur le plan législatif, on enregistre tout de même, en 1990, une victoire très attendue depuis 20 ans : la **dépénalisation de l'avortement**, par la signature d'une loi qui réglemente l'interruption de grossesse.

Au moment où l'Etat belge devient fédéral, avec la mise en place de 5 assemblées législatives souveraines et des communautés linguistiques, un décret de la Communauté française officialise la féminisation des noms de métier, grades et titres. La loi électorale garantit aussi **un tiers des places** aux femmes sur les listes. Résultat de cette première application du quota aux élections : 12% d'éluës à la Chambre, 22.6% au Sénat, et une première femme Ministre de l'Egalité au gouvernement flamand. Le CFFB en profite pour demander l'intégration progressive des femmes à tous les niveaux de décision et une prise en compte des problématiques de genre dans tous les ministères.

Toujours en 1995, le **Congrès international de Pékin**, quatrième conférence mondiale sur le droit des femmes, rassemble 50.000 déléguées en provenance de 181 pays, et rédige le texte fondateur d'un processus mondial en faveur des femmes. Dès cette époque les femmes migrantes entreront da-

*Dès cette époque le port du foulard islamique pose question en France. Le combat contre l'Islam intégriste et pour la laïcité de l'Etat s'intensifie. L'imposition du tchador en Iran en 1979 est toujours dans les esprits.*

vantage dans les associations. Le Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, Monsieur Erik Derycke, avait d'ailleurs créé une commission Femmes et Développement en 1994 pour préparer cette conférence.

Le CFFB suit l'actualité. Lors de la « Marche blanche » qui rassemble la Belgique en octobre 1996, il se penche sur les problèmes de justice et de police. Les associations de femmes immigrées et le CFFB marquent aussi leur attention aux problèmes spécifiques des communautés étrangères et issues de l'immigration, non seulement en soulignant les situations d'irrégularité, mais aussi en épinglant les discriminations en matière de logement, de travail, d'expression religieuse, et la situation des mineurs. L'enrichissement culturel sera mis à l'honneur dans diverses manifestations au cours des années suivantes. La solidarité des femmes européennes sera valorisée (emploi, égalité des chances, prise de responsabilité poli-

Manifestation en faveur de la dépénalisation de l'avortement, années 70-85



# 2000

## La mise en réseau s'intensifie

En 1995 les femmes forment 42% de la population active, dont 37% d'employées, 6% de cadres et 4% de membres du Comité de Direction. 33% d'entre elles travaillent à temps partiel. Elles représentent 50% des universitaires et 60% des chômeurs.

tique...) ainsi que leur action vis-à-vis des femmes exploitées partout dans le monde.

Les associations soutiendront la loi contre la violence conjugale, importante avancée pour la protection des femmes et des enfants, prémices d'un programme général contre la violence à l'égard des femmes.

Deux lieux sont dorénavant rassembleurs des mouvements féminins et ouverts à leurs activités : le « 29 rue Blanche » à Bruxelles, ouvert en 1983, rendez-vous des mouvements militants, et Amazone, centre de rencontre, de documentation et siège des associations nationales, ouvert depuis 1995 à la rue du Méridien.

Les sections locales du CFFB se multiplient : Charleroi, Huy-Waremme, Liège, Namur, Verviers, sections qui existent toujours aujourd'hui.

Le congrès international de Pékin de 1995 a initié une mise en réseau, et celui-ci fera naître la **Marche Mondiale des Femmes** au Canada. 30.000 femmes concrétiseront cette prise de conscience planétaire dans la rue à New York en 2000. Au même moment, les femmes marcheront à Bruxelles, dans l'esprit du programme d'action « Pékin + 5 » et en union avec toutes les marcheuses de la planète.

Les luttes se concrétisent de plus en plus. Dans le prolongement de cette marche mondiale, la plate-forme « répudiation » lancera une campagne contre cette tradition patriarcale, et un code de droit international privé est envisagé. D'autre part, plusieurs propositions de loi seront déposées au parlement concernant la prostitution. L'une d'elles prône la pénalisation du client et l'autre la professionnalisation de cette activité, avec accès à la protection sociale.

Mené par la sénatrice Anne-Marie Lizin, le CFFB se penche dès cette époque sur le statut des femmes rentrantes (celles qui veulent exercer un emploi après avoir éduqué leurs enfants) et l'aide aux employeurs lors de leur embauche. Toutes ces mesures qui manifestent une plus grande attention aux situations spécifiques des femmes participent aussi d'une réflexion d'ensemble sur l'individualisation des droits, solution visant à réformer un système dans

lequel les femmes au foyer restent dépendantes de leur conjoint et se retrouvent trop souvent seules et sans droits. Ce processus de réforme est toujours à l'étude.



Stand CFFB au Heysel, année 2000 <sup>17</sup>

Sur le plan général, **l'égalité entre les femmes et les hommes est enfin inscrite dans la Constitution** en 2002 (à l'article 10) et tous les gouvernements fédéraux et régionaux devront compter des représentants des deux sexes (art. 11). De plus, on obtient la discussion annuelle au Parlement d'un rapport fédéral sur la prise en compte de l'égalité dans tous les processus de décision de l'administration.

La Communauté française participe depuis 2001 à cette politique de « gendermainstreaming » en proposant par exemple des publications destinées à l'enseignement, telle que « Ensemble, offrons un avenir à l'égalité ».

C'est surtout la **parité électorale**, avec alternance des sexes aux 2 premières places (aux 3 premières à titre transitoire) qui donne dès ce moment l'espoir de voir les femmes prendre leur place à tous les niveaux de responsabilités politiques.

Il faut pourtant noter que la tendance officielle à généraliser les politiques de genre est à la fois une chance, car ces politiques sont génératrices de subsides, mais aussi parfois une impasse, car elles obligent les féministes de terrain à participer à de nombreuses instances consultatives sans en voir forcément les retombées concrètes. Les mesures annoncées ne sont pas

Marche Mondiale des Femmes à Bruxelles, 2000 <sup>16</sup>



toujours appliquées, faute de volonté ou de moyens, et une législation, aussi positive soit-elle, ne force pas l'évolution des mentalités. L'institutionnalisation des mouvements féminins offre un soutien appréciable mais peut brider parfois la créativité et apporter de lourdes contraintes administratives.

Depuis 2002, c'est Magdeleine Willame, sénatrice, qui a repris le flambeau du CFFB, entourée de 4 vice-présidentes, représentatives des groupes politiques les plus importants : le Mouvement Réformateur (ancien parti libéral), le Parti Socialiste, le Centre Démocrate Humaniste (ancien PSC) et Ecolo. Une volonté pluraliste se renforce, pour une représentativité maximum. Le CFFB se veut moins politisé en mettant tous les partis sur un même pied, au service des femmes. Les associations sont davantage sollicitées pour apporter leur contribution et leur expertise dans les commissions ou les campagnes particulières menées en rapport avec l'actualité.

L'Institut de l'Égalité Hommes/Femmes, fondé en 2002, se cherche encore. Il est né après le premier Parlement international des Femmes du 8 mars de la même année, date anniversaire symbolique adoptée depuis 1910 pour commémorer la grande grève des ouvrières de New York en 1857.

M. D. Simonet, ici en 1998, devient Ministre en 2004 ; elle est issue du monde de l'entreprise <sup>10</sup>



## Nouveaux textes de loi, mesures légales et propositions de loi : 1995 - 2005

**1997** : droit au congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière. Loi sur la prévention de la violence au sein du couple. Loi ouvrant le travail de nuit aux femmes, sans restriction. L'âge de la pension pour les femmes est repoussée à 65 ans (contre 60 précédemment), ce qui a fait hurler les élues parlementaires !

**1998** : loi « Lizin », qui complète l'article 410 du code pénal, sur la violence conjugale. Elle autorise les associations à ester en justice au nom des victimes.

**2000** : interdiction de mentionner le statut de « répudiée » sur les cartes d'identité et autres documents administratifs. Modification du code pénal pour incriminer les auteurs de mutilations génitales.

**2001** : propositions de loi pénalisant la prostitution et le trafic des êtres humains.

**2002** : l'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans la Constitution (article 10). Tous les gouvernements du pays devront compter des représentants des deux sexes (art. 11). Plan fédéral pour l'intégration de l'égalité dans tous les processus de décision de l'administration. Loi sur la parité électorale (50/50) avec alternance des sexes aux 2 premières places (aux 3 premières à titre transitoire). Loi relative à la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. Création de l'Institut de l'Égalité Hommes/Femmes. Le logement familial est attribué à la victime de violences conjugales.

**2003** : proposition de loi Ecolo sur l'imposition d'un code éthique dans la publicité (lutte contre la publicité sexiste). Loi réformant le statut de conjoint aidant. Loi créant un fonds de créances alimentaires. Création d'un Conseil consultatif de l'égalité Hommes/Femmes au Gouvernement wallon.

Dans la foulée de la création de l'Institut, le gouvernement wallon instaure en 2003 un Conseil consultatif de l'égalité hommes/femmes. La formation d'un tel organe est attendue pour la région bruxelloise.

La lutte pour la création d'un fonds de créances alimentaires au sein du Ministère de la Justice, déchargeant les CPAS (centres publics d'action sociale) de cette responsabilité et étendant le système à tous les ayants droit (parent qui a droit à une pension pour un ou des enfants) aboutira à l'adoption d'une loi en mars 2003. Les premières mesures d'application ne seront malheureusement pas conformes à l'esprit de la loi et la lutte continue pour qu'elle soit complètement respectée.

Notons cependant que les nouveaux gouvernements régionaux, formés suite aux

élections de juin 2004, sont composés d'une quantité remarquable de femmes, jeunes et enthousiastes, dont plusieurs issues de l'immigration. Nous mettons de grands espoirs dans cette « nouvelle gouvernance » annoncée [36% de femmes au Parlement Fédéral !]. Parmi les élues, saluons l'arrivée d'Anne-Marie Lizin à la Présidence du Sénat !

Mi 2004, un mois après l'élargissement de l'Union européenne à 25 Etats membres, le projet de constitution européenne est adopté par le Conseil des Ministres. Chaque pays devra encore avaliser cette décision. L'égalité, prise en général, n'y figure qu'au titre de valeur. La notion d'égalité entre les femmes et les hommes apparaît dans la charte des droits fondamentaux. Nous espérons que la réalité des avancées enregistrées dans les pays de l'Union qui l'ont rédigée sera prise comme situation de base pour l'avenir de toutes.

Aux élections nationales, le Rwanda (48,8 %) devance la Suède pour le nombre de femmes occupant un siège à la Chambre. Cuba, Costa Rica et l'Argentine sont aussi classés parmi les dix premiers Etats. Si l'on examine uniquement les pays membres de l'U.E., la Belgique vient en 6<sup>ème</sup> place avec 35,3 % de femmes élues dans les chambres nationales. (source [www.ipu.org](http://www.ipu.org) : site de l'Union Interparlementaire). Aux élections européennes, les pourcentages sont souvent plus élevés.



Car, en dépit des avancées significatives en matière d'égalité, fin 2004, certains sujets sont encore d'actualité. Citons pêle-mêle, et de façon non exhaustive :

**Les situations insupportables :**

- les viols collectifs et individuels
- les violences familiales et conjugales
- la traite des femmes et le trafic d'êtres humains
- les mutilations génitales
- la répudiation et son assimilation au divorce

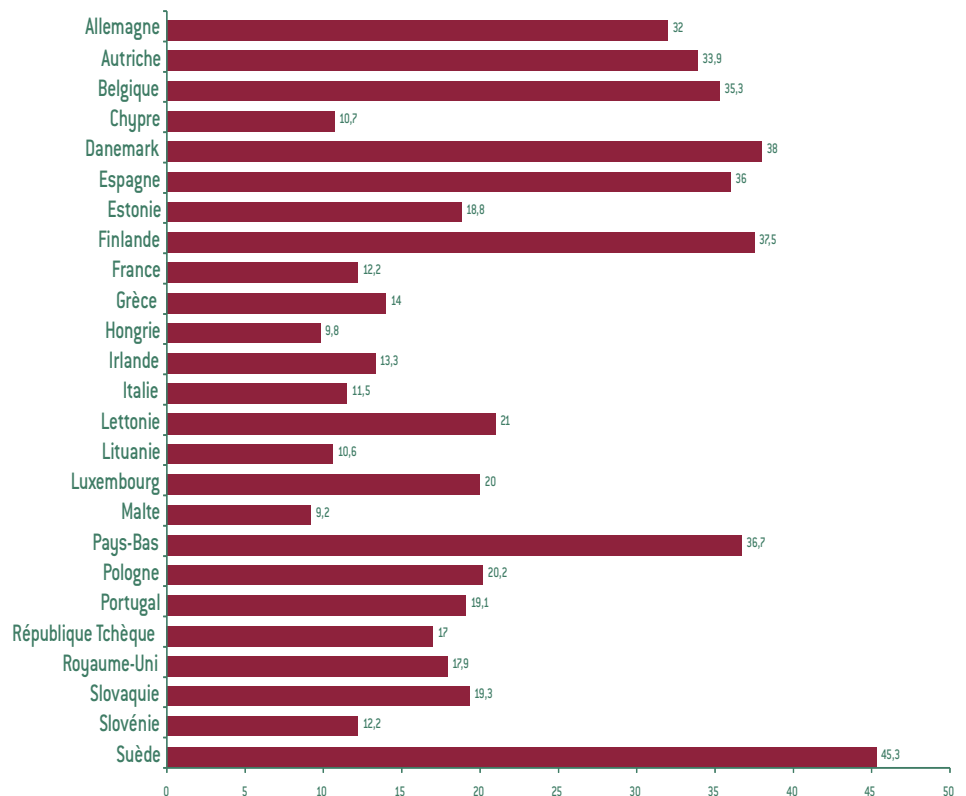
**Les situations pour lesquelles nous revendiquons une avancée :**

- l'individualisation des droits en sécurité sociale
- l'application de la loi sur le fonds de créances alimentaires
- l'instauration d'un bureau de genre dans la politique d'asile
- l'adaptation de la loi sur le divorce, en modifiant la notion de faute
- la participation des femmes dans les décisions économiques

**Les sujets d'inquiétude :**

- les conséquences du vieillissement de la population et des conditions de vie des femmes isolées
- la paupérisation des femmes
- la remise en question de l'interruption volontaire de grossesse dans certains pays
- le risque d'une exclusion plus rapide du chômage
- l'augmentation des emplois à temps partiel...

**Pourcentage des femmes élues dans les parlements nationaux de l'Union Européenne**



# Conclusion

Les femmes prennent conscience de leur situation, individuellement et collectivement. Pour pouvoir combattre les discriminations, maintenir les acquis et gagner de nouveaux droits, elles doivent encore entretenir un rapport de force permanent. Si les situations se vivent tous les jours de façon isolée, **la condition de la femme n'est pas une affaire individuelle**, c'est celle de toutes et de tous.

Les progrès acquis pour les femmes représentent en effet **une importante avancée pour l'ensemble des citoyens**, du fait que l'être humain ne peut s'épanouir que dans un environnement respectueux de chaque autre être humain, un monde d'hommes et de femmes autonomes jouissant des droits fondamentaux. Dans cette perspective, rien d'étonnant à ce que des femmes s'efforcent de favoriser une entreprise à taille

humaine, qu'elles cherchent à valoriser les services à la communauté et qu'elles souhaitent un partage des pouvoirs. Pour les femmes, le développement durable passe par la coopération et la solidarité entre les sexes. Elles savent que la recherche de la paix implique aussi de protester contre toute forme de violence, de torture et de répression. Elles prônent le désarmement international et suggèrent d'utiliser les ressources ainsi libérées à lutter contre la faim, la maladie et l'analphabétisme.

M.N. Vroonen-Vaes  
Vice-Présidente du CFFB



Timbre du centenaire du CNFB en 2005 <sup>19</sup>

Ne pourrait-on pas dire, comme Eliane Gubin, historienne à l'Université Libre de Bruxelles, parlant de l'ouvrage collectif « Le siècle des féminismes » ?

*Ce bilan permet aussi, au passage, de tordre le cou aux idées reçues et trop complaisamment véhiculées. Face aux sarcasmes des uns, aux dithyrambes des autres, il permet de rétablir les équilibres, entre excès d'honneur ou excès d'indignité. Il ouvre enfin sur le futur. La fin du XX<sup>ème</sup> siècle ne signifie pas la fin des inégalités sexuées ; les acquis restent à maintenir et à défendre. Faire un bilan, c'est aussi poser un ja-lon, s'interroger sur les nouvelles questions surgies des luttes, leurs effets attendus ou imprévus, la manière d'en transmettre la mémoire.*

## Présidentes du Conseil National des Femmes Belges

Marie Popelin	1905 – 1913
Léonie La Fontaine	1913 – 1919
Marguerite Van de Wiele	1919 – 1934
Marthe Boël	1934 – 1952
Magdeleine Leroy-Boy	1952 – 1953
Jane de Busschere	1953 intérim
Lily Wigny	1953 – 1959
Nelly Wiener	1959 – 1965
Marguerite Michotte	1965 – 1966
Maya Janssen	1966 – 1971
Colette Dubois	1971 – 1975

## Présidentes du CFFB

Elza de Boeck	1975 – 1978
Fanny Fuks	1978 – 1984
Huberte Hanquet	1984 – 1990
Jacqueline Alixin	1990 - 1996
Anne-Marie Lizin	1996 – 2002
Magdeleine Willame	depuis 2002

## Présidentes du NVR

Lily Boeykens	1974 - 1979
Violette Vansteelandt	1979 – 1982
Lily Boeykens	1982 - 1992
Mieke Van Haegendoren	1992 - 1999
Francy Van der Wildt	depuis 1999

## Crédits Photographiques

- 1, 5, 7, 8, 11, 12, 14 Coll. Carhif
- 2 photo Gustave Marissiaux, Coll. Musée de la Photographie à Charleroi
- 3, 4, 6, 10 Coll. AMSAB
- 9, 13, 15 Fonds Voyelles
- 16 Coll. Université des Femmes
- 17 Archives CFFB
- 18 Le Vijf, 1998.
- 19 Doc. NVR

## Sections locales du CFFB en 2004

### CFFB – SECTION LOCALE DE CHARLEROI

Adresse postale : Rue Grimard 289, 6061 Montignies s/Sambre

Téléphone : 071 31 87 12

Courriel : cffbcharleroi@hotmail.com

Présidente en 2004 : Madame Christiane Labarre

La section a été créée en 1998 par un groupe de mouvements féminins déjà regroupés depuis 1975 à la Maison de la Culture de Charleroi.

Actions : diffusion d'information, sensibilisation à l'égalité et organisation de rencontres autour des sujets d'actualité « Femmes ».

### CFFB - SECTION LOCALE DE HUY-WAREMME

Adresse postale : Quai de Namur 21, 4500 Huy

Téléphone : 085 21 78 21 extension 355

Présidente en 2004 : Madame Dany Bada

Activités : expositions, conférences, colloques, collaborations locales avec les institutions ou d'autres associations, rencontres amicales et culturelles, soutien des manifestations francophones globales.

### CFFB – SECTION LOCALE DE LIEGE

Adresse postale : rue de Fétille 83, 4020 Liège

Téléphone : 04 343 84 13

Courriel : jacqueslipszyc@hotmail.com

Présidente en 2004 : Madame Esther Lipszyc

### CFFB – SECTION LOCALE DE NAMUR

Adresse postale : Allée de Nérés 1, 5100 Namur

Téléphone : 081 46 17 42

Courriel : bianca.duran@skynet.be

Présidente en 2004 : Madame Bianca Duran

### CFFB – SECTION LOCALE DE VERVIERS

Adresse postale : Haute Levée 30, 4970 Stavelot

Téléphone/Fax : 080 86 34 32

Courriel : beatrice.bodson@prov-liege.be

Présidente en 2004 : Madame Béatrice Bodson

La section a de multiples activités culturelles et sociales, en partenariat avec les associations locales et les institutions de l'arrondissement.

## Associations membres du CFFB en 2004

### 29 RUE BLANCHE

Date de création : 1983

Adresse postale : Rue Blanche 29, 1060 Bruxelles

Téléphone : 02 539 08 37

Fax : 02 539 10 38

Courriel : rae.29rueblanche@misc.irisnet.be

Présidente en 2004 : Madame Claessens

Association féministe d'éducation permanente qui encourage toute initiative socioculturelle visant à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le respect des différences. Elle offre des services d'aide, des lieux de rencontre et des outils d'analyse. Elle organise aussi des activités ponctuelles de sensibilisation à la situation des femmes, des journées internationales et une réflexion autour du développement durable et de l'écoféminisme. La maison abrite un centre de prévention des violences conjugales et familiales.

### ACRF – Action Chrétienne Rurale des Femmes

Date de création : 1907

Adresse postale : Rue Maurice Jaumain, 5330 Assesse

Téléphone : 083 65 51 92

Fax : 083 65 62 56

Courriel : acrf@skynet.be

Représentante en 2004 : Madame Liette Ward

L'objectif du mouvement est de promouvoir une qualité de vie, le développement global et intégré de l'espace rural et l'épanouissement des femmes, en lien avec une référence chrétienne et dans le respect des pratiques démocratiques.

Revue « Plein Soleil Ensemble » et « Tam-Tam ».

### A.N.A.S.C. (Association nationale belge des anciens et anciennes du Sacré-Cœur)

Adresse postale : Chemin d'Hoogvorst 33, 3080 Tervuren

Représentante en 2004 : Madame Thérèse Solé-Tulkens

### A.S.C.A.M. (Association des conjoints-aidants de médecins et dentistes)

Adresse postale : Rue d'Arquet 30, 5000 Namur

Courriel : ascam@skynet.be

Représentante en 2004 : Madame Morsa

### ASSOCIATION DES DAMES HELLENES DE BRUXELLES

Adresse postale : Avenue Andromède 26/22, 1200 Bruxelles

Représentante en 2004 : Madame Ischnopoulos

### ASSOCIATION DES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISE

Adresse postale : Wijnegemsteenweg 2, 2970 S'Gravenwezel

Représentante en 2004 : Madame Frits Bresseleers

### ASSOCIATION DES GROUPES PRESENCE

Date de création : 1960

Adresse postale : Avenue des Vaillants 17/11, 1200 Bruxelles

Téléphone : 02 763 11 96

Présidente en 2004 : Madame Adrienne Baltus

Association d'éducation permanente, essentiellement groupe de réflexion pour des femmes de tous horizons.



## ASSOCIATION DES FEMMES UNIVERSITAIRES

### CATHOLIQUES, asbl

Date de création : 1935

Adresse postale : Rue Montoyer 1 (bte 24), 1000 Bruxelles

Téléphone : 02 513 49 36

Représentante en 2004 : Madame Godefrais - Wallemacq

Cette association apolitique et pluridisciplinaire de femmes universitaires, catholiques de formation et d'option, est organisée en réseau de rencontres et d'échanges et publie des cahiers trimestriels sur les sujets d'actualité concernant les femmes.

## BELGIAN CORPORATION OF FLYING HOSTESSES

Adresse postale : Rue Edouard Stuckens 65, 1140 Bruxelles

Représentante en 2004 : Madame Debailleux

## CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS, asbl

Adresse postale : Rue des Artistes 2, 4800 Verviers

Téléphone : 087 39 30 39

Fax : 087 39 30 38

Courriel : evelyne.thomas@ccrv.be

Site : www.ccrv.be

Directeur en 2004 : Monsieur Stembert

Centre culturel offrant des services d'éducation permanente, de diffusion, de création et d'aide.

## CENTRE FEMMES, asbl

Adresse postale : Place Saint-Remacle 10, 4800 Verviers

Téléphone : 087 33 18 76

Fax : idem

Courriel : centrefemmes@skynet.be

Représentante en 2004 : Madame Yvonne Debarre

Centre d'information et d'aide aux femmes et familles en difficultés dans l'arrondissement de Verviers.

## CFEP - Centre Féminin d'Education Permanente, asbl

Date de création : 1956, par Lily Wigny

Adresse postale : Rue du Méridien 10, 1210 Bruxelles

Téléphone : 02 229 38 42

Fax : 02 229 38 01

Courriel : cfep@amazon.be

Présidente en 2004 : Madame M.-C. Lefebvre

Le CFEP compte actuellement 500 membres et a pour objet le développement d'un Centre Féminin pluraliste destiné à favoriser les rencontres, réunions et groupes de travail de femmes de toutes opinions et à promouvoir l'éducation permanente des femmes et leur insertion dans la vie active.

Activités : formations politique et sociale, cours de gestion, clubs d'investissement, conférences,...

## CGSLB - Confédération Générale des Syndicats Libres de Belgique

Adresse postale : Boulevard Pointcaré 72-74, 1070 Bruxelles

Représentante en 2004 : Madame Dekelper

## COLLECTIF DES FEMMES AFRICAINES « EBENE PLUS »

### de Liège

Date de création : 1994

Adresse postale : Rue Camille Moies 14, 4280 Hannut

Téléphone : 019 51 27 69

Fax : 019 51 27 69

Courriel : kanenes@hotmail.com

Représentante en 2004 : Madame Esther Kanene M'Pali

L'association s'occupe de l'émancipation et de l'intégration de la femme africaine. Elle se bat contre le décrochage scolaire et la délinquance juvénile.

Actions : Ecole des devoirs, rencontres, ateliers, conférences.

## COMMISSION « UNE FEMME / UN HOMME »

Adresse postale : ECOLO, rue de la Marlagne 21, 5000 Namur

Téléphone : 081 22 78 71

Fax : 081 23 06 03

Représentante en 2004 : Madame Marie Gribomont

La commission vise à accroître la présence des femmes en politique et à faire avancer l'égalité entre hommes et femmes aux différents niveaux de pouvoir. Elle exerce aussi une vigilance à ce sujet au sein d'Ecolo.

## CONSEIL DES FEMMES JUIVES DE BELGIQUE, asbl

Date de création : 1976

Adresse postale : Avenue Ducpétiaux 68, 1060 Bruxelles

Courriel : cfjb\_ljvb@hotmail.com

Représentante en 2004 : Madame Eliane Sperling

Le Conseil, membre d'une ONG reconnue par l'ONU, regroupe des associations féminines caritatives issues du judaïsme belge. Les actions sont diverses et appuyées par des colloques d'information et d'éducation dans le but de faire observer la Déclaration des Droits de l'Homme et de coopérer avec d'autres associations nationales et internationales.

## CONSEIL INTERNATIONAL DE LA DANSE - UNESCO

Adresse postale : Parvis des Ecoliers, 4000 Liège

Téléphone : 04 220 18 80

Secrétaire Générale en 2004 : Madame Jacqueline Richard

L'objectif du Conseil est de mettre un art complet, moyen d'expression utile à la compréhension entre les peuples, au service de l'égalité entre hommes et femmes, par l'apprentissage et la formation continue.

## CRVI – Centre Régional de Verviers pour l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

Adresse postale : Rue de Hodimont 44, 4800 Verviers

Téléphone : 087 35 35 20

Fax : 087 35 55 20

Courriel : crvi@perso.be

Directrice en 2004 : Madame Lecloux

Le CRVI favorise les échanges interculturels et le développement autonome des populations d'origine étrangère dans les 20 communes francophones de l'arrondissement de Verviers.

## D.E.F.I.S. Vesdre

Adresse postale : Place du Marché 55, 4800 Verviers

Téléphone : 087 65 24 74

Fax : 087 65 73 84

Courriel : colette.moxhet@defis.vesdre.be

Site internet : [www.verviers.be/admin\\_comm/defis.vesdre/defis\\_vedre\\_general.htm/](http://www.verviers.be/admin_comm/defis.vesdre/defis_vedre_general.htm/)

Coordinatrice en 2004 : Madame Colette Moxhet

Service de l'Echevinat de l'Emploi et de l'Egalité des chances de la Ville de Verviers qui projette d'ouvrir une Maison de l'égalité et un centre de documentation sur la thématique de l'égalité. Différents projets autour de la problématique des femmes et des enfants se mettent en place avec des associations partenaires.

## ENTRAIDE ET FRATERNITE / VIVRE ENSEMBLE

Adresses postales :

Rue du Gouvernement Provisoire 32, 1000 Bruxelles

Avenue Général Michel 13, 6000 Charleroi

Téléphone : 02 227 66 80 - 071 32 77 42

Fax : 02 217 32 59 - 071 32 72 42

Courriel : charleroi@entraide.be

Vice-présidente en 2004 : Madame Lothier

ONG de coopération au développement et de lutte contre la pauvreté qui soutient 150 projets de développement dans le monde et regroupe plus de 80 associations en Wallonie et à Bruxelles.

## EQUIPES D'ENTRAIDE - AIC Belgique, asbl

Date de création : 1944 (depuis 1844 sous le nom de St Vincent de Paul)

Adresse postale : chaussée de Wavre 216/1, 1050 Bruxelles

Téléphone : 02 649 06 45

Fax : 02 640 71 73

Courriel : [equip.es.dentraide@tiscali.be](mailto:equip.es.dentraide@tiscali.be)

Présidente en 2004 : Madame Arlette Crapez-Nisot

Cette association s'occupe de toutes les pauvretés. Il y a 27 équipes et 260 membres en Wallonie et à Bruxelles. Les services offerts sont, entre autres, la visite des malades et des personnes âgées, les repas chauds, l'épicerie sociale, le vestishop, l'aide ponctuelle aux illégaux, l'alphabétisation, les écoles de devoirs,...

## FBFDU – Fédération Belge des Femmes Diplômées des Universités

Date de création en Belgique : 1922

Adresse postale : Centre Amazone

Rue du Méridien 10, 1210 Bruxelles

Téléphone : 02 705 47 68

Présidente en 2004 : Madame Nicole Meunier

Plate-forme de dimension mondiale qui a pour but d'améliorer la condition de la femme et d'encourager l'amitié entre femmes diplômées. Elle octroie des bourses, organise des colloques et publie un bulletin.

## FEMMES 2000

Adresse postale : Avenue des Constellations 15, 1200 Bruxelles

Téléphone : 0475 246 846

Fax : 02 774 35 55

Présidente en 2004 : Madame Danielle Caron

L'association compte 150 membre en 2004 et fait la promotion sociale et culturelle des femmes. Elle cherche à valoriser la langue française dans la Communauté Européenne. Elle organise des conférences et publie trimestriellement « Plurielles ».

## FEMMES ET FOYER

Date de création : 1976

Adresse postale : Le Pavillon, 5150 Floriffoux

Téléphone : 02 640 35 00

Courriel : [femmesetfoyer@belgacom.net](mailto:femmesetfoyer@belgacom.net)

Présidente en 2004 : Madame Louise Van Oldeneel

L'association prône l'égalité pour une plus grande liberté de choix entre vie privée et vie professionnelle.

## FEMMES ET SOCIETE

Date de création : 1988

Adresse postale : Rue des Deux Eglises 41, 1000 Bruxelles

Téléphone : 02 238 01 45

Fax : 02 238 01 29

Courriel : [femmes@lecdh.be](mailto:femmes@lecdh.be)

Représentante en 2004 : Madame Béatrix de Sauvage

L'association vise à promouvoir la participation des femmes au processus de décision et leur représentation dans les débats sur le genre. Elle organise débats, études, formations et publie le résultat de ses recherches.

## FEMMES POUR LA PAIX

Date de création : 1947

Adresse postale : Rue du Méridien 10, 1210 Bruxelles

Téléphone : 02 229 38 47

Représentante en 2004 : Madame Francine Lyna

Mouvement fondé par des femmes ayant souffert de la guerre, pour promouvoir le désarmement et aider au développement de la démocratie. Organise conférences et débats de sensibilisation sur la situation politique, dans une « culture de paix ».

## FFRL – Fédération des Femmes Réformatrices Libérales

Adresse postale : Rue de Naples 39, 1050 Bruxelles

Téléphone : 02 500 35 11

Fax : 02 500 35 00

Courriel : [nathalie.gilson@mr.be](mailto:nathalie.gilson@mr.be)

Présidente en 2004 : Madame Nathalie Gilson

La fédération regroupe les associations communales et provinciales de femmes réformatrices libérales. Elle a pour objectif de stimuler le débat politique concernant les femmes et les familles, d'encourager les femmes à participer à la vie politique, de leur en donner les moyens et d'œuvrer en faveur de l'émancipation de toute la personne.

## FLORA, asbl

Date de création : 1993  
Adresse postale : Rue du Progrès 323, 1030 Bruxelles  
Bureau wallon : rue Bovy 4, 4000 Liège (04 253 24 15)  
Téléphone : 02 204 06 40  
Fax : 02 204 06 49  
Courriel : flora@skynet.be – marierose@florainfo.be  
Site web : www.florainfo.be  
Représentante en 2004 : Madame Marie-Rose Clinet  
Flora est un réseau qui vise l'insertion socioprofessionnelle de femmes peu scolarisées (à Bruxelles, en Flandres et en Wallonie). Sa publication trimestrielle « Coulisses » complète son action de formation et de sensibilisation des autorités et du grand public.

## FPS – Femmes Prévoyantes Socialistes

Date de création : 1922  
Adresse postale : Place St Jean 1/2, 1000 Bruxelles  
Téléphone : 02 515 04 01  
Fax : 02 511 49 46  
Courriel : fps@mutsoc.be  
Représentante en 2004 : Madame Béatrice Vincent  
Mouvement d'éducation permanente travaillant à l'émancipation des femmes à quelque niveau que ce soit. Rassemble 11 régionales en Communauté Française. Possède un service d'études. Sa section de Charleroi est membre du CFFB local (tél. : 071 20 87 60 – Courriel : fps.charleroi@mutsoc.be)

## FOYER FAMILIAL « MAISON MATERNELLE », asbl

Date de création : 1960  
Adresse postale : Rue de Montignies 26, 6000 Charleroi  
Téléphone : 071 32 48 98  
Fax : 071 33 31 57  
Courriel : foyerfamilial@tiscali.be  
Centre d'accueil et d'hébergement pour femmes en difficulté, accompagnées d'enfants ou enceintes.  
Apporte l'éveil à la parentalité et une aide spécifique aux femmes victimes de violence.

## GAMS Belgique

Adresse postale : Rue Brialmont 11, 1210 Bruxelles  
Téléphone : 02 219 43 40  
Fax : 02 219 43 40  
Courriel : gams@netcourrier.com  
Présidente en 2004 : Madame Marceline Zeba  
Le GAMS (40 personnes environ) a pour objectif l'abolition des mutilations sexuelles. Il œuvre par la sensibilisation et l'information des communautés de base, des médecins et des écoles.

## GROUPEMENT BELGE DE LA PORTE OUVERTE POUR L'EMANCIPATION ECONOMIQUE DE LA TRAVAILLEUSE

Date de création : 1930  
Adresse postale : Rue Américaine 16, 1060 Bruxelles  
Téléphone : 02 537 67 61  
Présidente en 2004 : Madame Gisèle De Maur  
L'association propose un périodique mensuel et organise des réunions d'information à thème.  
Elle prône l'égalité dans le travail, l'emploi et la sécurité sociale.

## INFOR VEUVAGE - FRATERNITE DES VEUVES, asbl

Date de création : Vers 1950  
Adresse postale : Rue de la Prévoyance 58, 1000 Bruxelles  
Téléphone : 02 513 17 01  
Fax : 02 513 17 01  
Courriel : veuvageasbl@hotmail.com  
Représentante en 2004 : Madame Julia Pilate  
Mouvement d'éducation permanente qui travaille à l'amélioration et à la sauvegarde des droits sociaux des conjoints survivants et de leurs enfants. Les résultats d'une étude sur les conséquences du veuvage seront bientôt publiés.

## LE MONDE SELON LES FEMMES, asbl

Date de création : 1993  
Adresse postale : Rue de la Sablonnière 18, 1000 Bruxelles  
Téléphone : 02 223 05 12  
Fax : 02 223 15 12  
Courriel : poupette@mondefemmes.org  
lydia@mondefemmes.org  
Présidente en 2004 : Madame Poupette Choque  
L'association veut contribuer à l'égalité entre femmes et hommes au Nord et au Sud. Elle prône la prise en compte du genre dans les politiques de coopération en proposant un appui aux ONG et en diffusant de nombreuses publications.

## LE NID, asbl

Date de création : 1980  
Adresse postale : Rue Hydraulique 14, 1210 Bruxelles  
Téléphone : 02 217 84 72  
Fax : 02 217 60 16  
Courriel : info@lenid.org  
Association pluraliste et non-confessionnelle qui offre un accompagnement aux personnes en lien avec la prostitution, par le travail de rue, le suivi médico-psycho-social, l'information et la sensibilisation du public et des institutions. Présente à Bruxelles, Liège et Charleroi.

## SERVICE JEUNESSE FEMININE

Date de création : 1903 (maison mère en Suisse)  
Adresse postale : Rue de Dave 174, 5100 Jambes  
Téléphone : 081 30 99 80  
Fax : 081 30 91 35  
Représentante en 2004 : Madame Marie-Jeanne Benoît  
Cette association internationale aide les jeunes femmes, possède un service de placement au pair ainsi qu'un service social.

## SOLIDARITE DES MAMANS MANIANGA SOLIMAN, asbl

Date de création : 1995

Adresse postale : Avenue de l'Andalousie 19/11, 1140 Bruxelles

Téléphone : 02 705 50 49

Fax : 02 649 41 68

Courriel : therese@chatodo.be

Représentante en 2004 : Madame Badeba-Biku

Le but de l'association, qui regroupe aujourd'hui 50 personnes, est de vivre la solidarité avec les femmes du Nord, du Sud mais aussi avec les handicapés. Il s'agit d'une lutte contre l'exclusion, le racisme et l'injustice. Elle agit au travers de formations et organise des séminaires d'intégration.

## SOLIDARITE « GROUPEMENT SOCIAL FEMININ LIBERAL » asbl

Date de création : 1936

Adresse postale : Avenue du Bois de la Cambre 94-98, bte 18, 1000 Bruxelles

Téléphone : 02 223 25 74

Fax : 02 223 35 29

Représentante en 2004 : Madame Marinette De Cloedt

L'asbl cherche à apporter son aide par une maison maternelle, une maison pour enfants, une aide à la jeunesse et un service d'accueil. Elle est soucieuse des populations réfugiées ou de mandeuses d'asile.

## SOPHIA

Date de création : 1990

Adresse postale : Rue du Méridien 10, 1210 Bruxelles

Téléphone : 02 229 38 69

Fax : 02 229 38 59

Présidente en 2004 : Madame Nadine Plateau

Réseau de coordination d'études sur les femmes en Belgique qui cherche à rapprocher les 2 communautés linguistiques et à faire le lien entre recherche et pratique sociale. Edite une publication trimestrielle qui en fait l'écho.

## SOROPTIMIST

Date de création : 1939 en Belgique (environ 1200 membres)

Adresse postale : Rue du Méridien 10, 1210 Bruxelles

Site web : [www.soroptimist.be](http://www.soroptimist.be)

Représentante en 2004 : Madame Irène Balcers

Mouvement international de femmes qui a pour but de promouvoir les droits de l'homme et en particulier de faire progresser la condition de la femme. Il cherche à maintenir vivant l'esprit de service et de compréhension humaine.

## VIE FEMININE

Date de création : 1920

Adresse postale : Rue de la Poste 111, 1030 Bruxelles

Téléphone : 02 227 13 00

Fax : 02 223 04 42

Courriel : [vie.feminine@skynet.be](mailto:vie.feminine@skynet.be)

Présidente en 2004 : Madame Christine Weckx

Vaste réseau qui rassemble des dizaines de milliers de femmes

en Wallonie et à Bruxelles. Son action repose sur une démarche d'éducation permanente et le développement de services collectifs. L'accompagnement dans la prise d'autonomie et les actions collectives aident les femmes à être actrices de changement. Magazine « Axelle ». Présente aussi dans les sections CFFB de Charleroi (071 32 13 17 – [viefeminine.charleroi@brutele.be](mailto:viefeminine.charleroi@brutele.be)) et de Verviers.

## VIVRE COMME AVANT

Date de création : 1978

Adresse postale : Avenue Louise 233/29, 1050 Bruxelles

Téléphone : 02 649 41 68

Fax : 02 649 41 68

Courriel : [therese@chatodo.be](mailto:therese@chatodo.be)

Représentantes en 2004 : Mesdames Jacqueline Muller et Thérèse Mayer.

L'association apporte une aide morale et pratique aux personnes ayant un cancer du sein. Elle travaille avec 40 bénévoles, anciennes opérées, à Bruxelles et en Wallonie.

## WIZO

Date de création : 1920

Adresse postale : Avenue Brugmann 35, 1050 Bruxelles

Téléphone : 02 538 76 66

Fax : 02 538 96 49

Courriel : [wizoantwerp@skynet.be](mailto:wizoantwerp@skynet.be)

Présidente en 2004 : Madame Ingrid Bolmut

Ce mouvement féminin apolitique, reconnu comme ONG par l'ONU, veille au bien-être des bébés, des enfants et des jeunes. Il veut aussi promouvoir le statut de la femme et accompagner les immigrants dans leur intégration, sans distinction d'origine et de religion.

## YWCA (Young Women's Christian Association)

Date de création : Londres 1855

Adresse postale : Route de la Malcampe 127, 5575 Louette-St-Pierre

Représentante en 2004 : Madame Christèle Allebroeck

Cette association lutte contre le racisme et pour l'émancipation des femmes.

Elle organise des activités de loisirs et de vacances.

## ZONTA INTERNATIONAL

Date de création : 1919 – 1967 en Belgique

Adresse postale : Kivubinnenhof 2, 3080 Tervuren

Téléphone : 02 767 04 70

Fax : 02 767 04 70

Courriel : [frie.demey@belgacom.net](mailto:frie.demey@belgacom.net)

Représentante en 2004 : Madame Frieda Demey

Organisation internationale de service dont les membres, surtout des femmes cadres et de profession libérale, œuvrent ensemble pour faire progresser le statut de la femme. Elle soutient des projets de lutte contre la violence et travaille en collaboration avec l'UNICEF et l'UNIFEM.